



# Ressources Handicap Formation

Un nouveau service en Région Centre Val de Loire

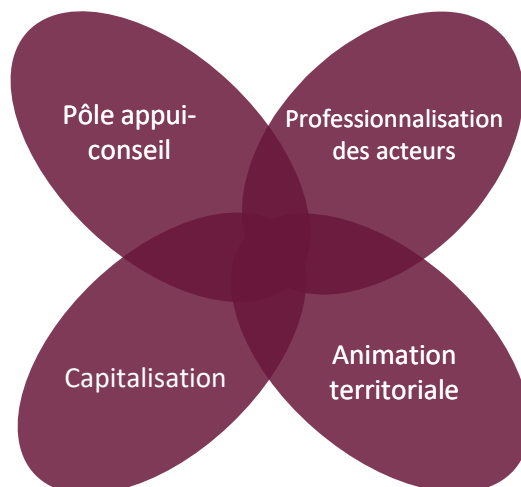
## POURQUOI ?

- Un service pour favoriser l'accès à la formation des personnes en situation de handicap
  - En accompagnant les organismes de formation et les CFA à répondre à leurs obligations **d'accessibilité et d'aménagement des parcours** de formation des stagiaires (ou apprentis) en situation de handicap.
  - En aidant les prescripteurs à **anticiper les besoins de compensation** du handicap en amont de l'entrée en formation des personnes en situation de handicap.
  - En sécurisant les parcours de formation des personnes en situation de handicap **en co-construisant des solutions d'aménagements**.

## POUR QUI ?

- Ce service peut être mobilisé pour **des demandeurs d'emploi, des salariés ou des alternants** ayant une reconnaissance administrative de leur handicap.
- Pour des bénéficiaires
  - ayant un projet de formation validé
  - qui entrent en formation à court terme
  - qui sont déjà en formation

## COMMENT ?



## CONCRETEMENT, DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les prescripteurs de formation  
Les conseillers en évolution  
Les référents de parcours  
Les acteurs de l'orientation

Les tuteurs  
Les formateurs  
Les responsables pédagogiques  
Les référents handicap

Les organismes de formation  
Les CFA  
Les entreprises  
Le SPRO  
Les associations



- Une aide à la **détection des besoins** et à la **co-construction de solutions de compensation** du handicap en formation en croisant les compétences et expertises complémentaires :
  - du prescripteur (qui connaît le parcours de la personne et son projet);
  - de l'organisme de formation (qui connaît les exigences de la formation);
  - de la personne concernée (qui connaît les contraintes liées à son handicap);
  - d'opérateurs spécialisés (qui sont experts sur le champ du handicap concerné);
  - le cas échéant, du tuteur en entreprise ou du maître d'apprentissage.
- Une aide pour accompagner à la **mise en œuvre et au suivi des aménagements** de la situation de formation : *durée, rythme, supports pédagogiques, espaces de formation, intervention d'un tiers, aménagements techniques, aides Agefiph...*
- Modalités d'intervention, selon la complexité de la situation de handicap :
  - **à distance** : échanges bi-latéraux avec les différents acteurs
  - **sur site** : rencontres d'expertises croisées sur le lieu de formation ou de stage
- De l'information sur le **programme de professionnalisation**
- De **l'information et du conseil** d'ordre général sur les thèmes de la compensation en formation
- De la **mise en relation** avec les ressources sur les territoires
- De la mise à disposition de **ressources documentaires**
- Des propositions de **partage d'expérience** avec les acteurs de terrain

## COMMENT SOLLICITER LA RHF ?

Pour solliciter le service, poser une question ou en savoir plus : [rhf-cvl@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-cvl@agefiph.asso.fr)